

DELIBERATION
N° 2024/09/12-02

La **Commission de la Recherche**, en sa séance du 12 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Stefan ENOCH, Vice-Président Recherche,

Vu l'article 712-6-1-II du Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté de proclamation des résultats relatif à l'élection du directeur de l'ED 67 (Sciences Juridiques et Politiques) en date du 08 juillet 2024,

Considérant qu'au terme du scrutin, le choix du Conseil de l'Ecole s'est porté sur Monsieur Cyril BLOCH,
Considérant que Monsieur Cyril BLOCH satisfait aux conditions,

DECIDE :

Objet : Nomination à la direction de l'école doctorale 67 (Sciences Juridiques et Politiques)

Article 1^{er} :

NOMME Monsieur Cyril BLOCH, Professeur des universités d'Aix Marseille Université, aux fonctions de directeur de l'école doctorale 67 (Sciences Juridiques et Politiques).

Article 2 :

Le mandat du directeur est de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cet avis est émis à l'unanimité :

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents ou représentés : 35

Fait à Marseille, le 12 septembre 2024,

Le Président
d'Aix-Marseille Université

Eric BERTON

